



### **La charte du Pôle Santé Bien Etre ( PSBE) du CÉLA**

L'Action solidaire du CÉLA mais aussi l'aide à l'émergence de professionnels en début d'activité constituent les bases de notre engagement au cœur du PSBE.

L'idée d'accès à la santé pour tous est un objectif du Point Conseil Santé.

L'objectif du Point Conseil Santé est d'accompagner les personnes dans leur engagement pour la protection de leur santé.

Pour les praticiens du PSBE, il convient d'exercer sa profession dans le respect total de l'intégrité physique et morale de la personne,

.de respecter une stricte confidentialité,

- de mener ses activités de praticien en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire ; ce qui constituerait un motif de radiation. En outre, il doit garder à l'esprit que les techniques utilisées ne sont ni des pratiques médicales, ni une idéologie mais des pratiques s'inscrivant prioritairement dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et plus généralement, du bien-être.

Par conséquent, il doit :

- s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic, médical qu'il soit d'ordre physique ou psychique,
- se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical,
- diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise

Il est souhaitable de vérifier que la personne a une réelle connaissance de son état de santé .

Le respect du secret professionnel guide les pratiques des membres du Pôle Santé Bien Etre

La pratique d'une médecine intégrative est recherchée dans le fonctionnement du Point Conseil Santé , ce qui a pour corollaire l'application du principe de complémentarité entre les approches variées de la médecine conventionnelle et alternative.

La souscription à un contrat de Responsabilité civile et professionnelle pour chaque professionnel est conseillée.

Le partage des possibilités qu'offre le CÉLA pour les activités de conseil ou de soins des membres du Pôle Santé Bien-Etre au sein du Point Conseil en Santé doit être équitable.

Il convient de limiter l'accès à un professionnel du PSBE des personnes à une fois tous les deux mois avec une limite supérieure à quatre fois dans l'année pour une même personne. Dans le cas où une personne souhaite consulter plusieurs praticiens du pôle santé Bien -Etre, elle pourra exprimer ,par écrit, son souhait à ce que des informations relatives à sa santé soient partagées entre les praticiens du PSBE qu'elle consultera. Ce document sera conservé dans son dossier .

La pratique du PRIX LIBRE ET CONSCIENT pour les activités du Point Conseil Santé est à tester pour 3 mois , sachant que 20% du prix sera dévolu au CÉLA et 80% aux professionnels.

Au cœur du PSBE, la bienveillance et l'harmonie sont indispensables .

Si désaccord il y a, la mise en discussion simple doit se faire. En cas de conflit, nous pourrions pratiquer une méthode brésilienne « espace de soutien participatif ».

Le Point Conseil santé pourra accueillir de nouveaux participants l'an prochain après les avoir entendu en conférence et avec l'accord de tous les membres du PSBE.

Signataires: Dominique Lieppe, Claire Teraket, Claire Leboutet, Sandrine Petit, Richard Rivas, Monique Guéno, Anne Marie Begué-Simon